

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

### COMMUNE DE SAINT-MARCEL



L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 25 mars 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouverture de la mairie.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 12 février 2024.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès du Grand Chalon, du Département de Saône-et-Loire, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, de l'État ou de l'Europe chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En 2024, la commune de Saint-Marcel dispose de deux budgets :

- le budget principal,
- le budget annexe de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Fontaines.

## BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

### I. Section de fonctionnement

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour Saint-Marcel, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, accueils de loisirs, billetterie du Réservoir, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions ainsi qu'au résultat d'exploitation reporté (148 321 €).

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 9 576 635 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées, entre autres, par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Le salaire des agents correspond à 49 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 9 576 635 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (769 233 €), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

#### b) Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES	
Dépenses courantes	2 304 765 €	Recettes des services	495 040 €
Dépenses de personnel	4 685 424 €	Impôts et taxes	6 914 008 €
Autres dépenses de gestion courante	1 477 383 €	Dotations et participations	1 701 366 €
Dépenses financières	125 000 €	Autres recettes de gestion courante	100 720 €
Dépenses spécifiques	3 630 €	Recettes spécifiques	1 000 €
Autres dépenses	35 500 €	Recettes financières	1 800 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>8 631 702 €</b>	Autres recettes	38 680 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	440 000 €	<b>Total recettes réelles</b>	<b>9 252 614 €</b>
Virement à la section d'investissement	504 933 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	175 700 €
<b>Total général</b>	<b>9 576 635 €</b>	Résultat antérieur reporté	148 321 €
		<b>Total général</b>	<b>9 576 635 €</b>

### c) Fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43,09 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 76,70 %,
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 11,91 %.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 3 500 000 €.

### d) Dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État devraient s'élever à 1 440 050 €.

## II. Section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réhabilitation et à l'extension de la salle des fêtes Alfred Jarreau).

### b) Vue d'ensemble de la section d'investissement

DÉPENSES		RECETTES	
Emprunts et dettes	649 920 €	Subventions d'investissement reçues	668 369 €
Immobilisations incorporelles	55 530 €	Emprunts et dette	2 272 015 €
Subventions d'équipement versées	627 956 €	FCTVA et taxe d'aménagement	577 000 €
Immobilisations corporelles	426 586 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 100 000 €
Immobilisations en cours (travaux)	3 724 083 €	Dépôts et cautionnements reçus	3 920 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>5 484 075 €</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>4 621 304 €</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	175 700 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	440 000 €
<b>Total général</b>	<b>5 659 775 €</b>	Virement de la section de fonctionnement	504 933 €
		Solde d'exécution positif reporté	93 538 €
		<b>Total général</b>	<b>5 659 775 €</b>

### c) Principaux projets de l'année 2024

Requalification de l'espace multisport Léon Pernot	120 000 €
Poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la Mairie	150 000 €
Renouvellement des vétustes d'éclairage public	152 000 €
Enfouissement du réseau France Télécom de la rue du Docteur Jeannin	178 000 €
Études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du restaurant scolaire Jean Desbois	183 000 €
Aménagement des abords de la salle des fêtes Alfred Jarreau	238 000 €
Réfection des trois courts de tennis extérieurs	243 000 €
Déploiement de la phase 2 de la vidéoprotection	248 000 €
Aménagement de la rue du Docteur Jeannin	250 000 €
Réfection de la toiture et de la façade de l'Orange Bleue	282 000 €
Programme de voirie 2024 (trottoirs et voirie des rues Philippe Flatot et Curtil Canot)	303 000 €
Aménagement de la rue Fontaine Melon	346 000 €
Rénovation de l'Annexe pour l'installation de l'Agora	357 000 €

### d) Subventions d'investissement

Ces subventions participent au financement de la rénovation et de l'extension de la salle des fêtes Alfred Jarreau, le déploiement de la vidéoprotection, la rénovation et la mise aux normes d'accessibilité et de sécurité incendie des locaux de l'ancien siège du SIVOM Accord pour accueillir les services du CCAS, les études faisabilité pour la restructuration de la Mairie, la requalification de l'espace multisport Léon Pernot, l'acquisition d'appareils respiratoires isolants pour les pompiers du Centre de Première Intervention.

Europe	201 021 €
État	37 649 €
Région	331 020 €
Département	32 025 €
Grand Chalon	66 654 €

### III. État de la dette

La commune compte 6 emprunts en cours.

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû s'élève à 4 372 095 €.

Cinq emprunts sont à taux fixe et un est à taux variable. Selon la charte de bonne conduite (charte Gissler), ils sont tous classés A1 (risque faible).

Ces emprunts ont été contractés auprès de la Caisse d'Épargne, du Crédit Agricole, de La Banque Postale et de la Société de Financement Locale.

Pour 2024, le remboursement du capital des emprunts a été estimé à 646 000 € et celui des intérêts à 125 000 €.

## BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE DE LA ZAC DES FONTAINES

### a) Généralités

La ZAC des Fontaines est un programme immobilier qui doit faire l'objet d'un budget annexe dont l'objectif est de vendre les terrains disponibles sur le ténement global de la ZAC (une quinzaine de terrains résiduelle) et de réaliser les travaux d'aménagement nécessaires au fonctionnement de ce quartier (éclairage public, voirie, réseaux, espaces verts notamment).

Il n'y a plus aucun emprunt sur ce budget (remboursement intégral en 2021).

### b) Vue d'ensemble du budget primitif

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Déficit antérieur reporté	448 960 €	Excédent antérieur reporté	1 366 631 €
Virement à la section d'investissement	1 499 999 €	Vente de terrains aménagés	550 150 €
Reprise de stock initial	1 467 822 €	Variation en cours de stock	1 500 000 €
<b>Total</b>	<b>3 416 781 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 416 781 €</b>
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Déficit antérieur reporté	1 467 821 €	Virement de la section de fonctionnement	1 499 999 €
Travaux en cours de production	1 500 000 €	Sortie de stock	1 467 822 €
<b>Total</b>	<b>2 967 821 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 967 821 €</b>